



Non représentation d'enfant et pension alimentaire

Par **Kevin_yves06**, le **14/01/2025** à **15:12**

Bonjour,
La mère de ma fille de 8 ans ne me donne plus ma fille lors de mon droit de visite et d'hébergement alors que je paye la pension alimentaire. J'ai porté plusieurs plaintes pour non représentation d'enfant.
Il est injuste que je paye une pension alimentaire et de ne pas voir ma fille.
Est il légal de verser la pension alimentaire sur un compte bloqué au lieu de la verser directement à madame jusqu'à ce qu'elle me donne ma fille lors de mon DVH ?
Merci

Par **yapasdequoi**, le **14/01/2025** à **18:49**

Bonjour,
On n'achète pas un enfant en payant la pension.
Si vous avez porté plainte, la mère doit être convoquée et jugée. Les délais sont longs.

Par **Galidiecoq78**, le **07/06/2025** à **00:12**

Bonjour,
Je comprends votre frustration. Ce que vous vivez doit être extrêmement dur, surtout lorsqu'on respecte ses obligations et qu'on se sent privé de ses droits en tant que parent. J'ai connu une situation un peu différente, mais avec des tensions similaires autour du droit de visite.
Juste une question : vous dites avoir porté plainte plusieurs fois pour non-représentation d'enfant — qu'a fait la police à chaque fois ?